

COMMUNE
de
LINTGEN

=====

Art. 18 de la loi
communale du
13 décembre 1988

« Le conseil ne peut prendre de résolution, si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre requis, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, quelque soit le nombre des membres présents, prendre une résolution sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par les articles 12 et 13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou la troisième fois que la convocation a lieu ; en outre la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Un membre du conseil qui, sans motif légitime, n'aura pas été présent à trois séances consécutives pourra, sur la proposition du conseil, être déclaré démissionnaire par le Ministre de l'Intérieur. »

Le conseil communal est prié de se réunir jeudi, le **29 octobre 2026** à **14.00 heures** en la salle de réunion de la maison communale de Lintgen pour délibérer sur les points suivants :

1. Approbation du plan de gestion annuel des forêts communales pour l'année 2026
2. Rapport de la dernière séance
3. Informations du collège des bourgmestre et échevins
4. Approbation de l'acte de vente entre la Commune et Monsieur Wenner
5. Approbation de l'acte de cession gratuite entre la Commune et les époux Pinto-Wiltgen
6. Approbation de l'acte de cession gratuite entre la Commune et Monsieur Wiltgen
7. Approbation de l'acte de cession gratuite entre la Commune et Madame Berger
8. Approbation de l'acte de cession gratuite entre la Commune et Monsieur Demart
9. Approbation de l'acte de cession gratuite entre la Commune et Monsieur Petry
10. Approbation de l'acte de cession gratuite entre la Commune et Madame Schmit
11. Approbation de l'acte de cession gratuite entre la Commune et Madame Haubrich
12. Approbation de l'acte de cession gratuite entre la Commune et Madame Dos Santos
13. Approbation de l'acte de cession gratuite entre la Commune et Monsieur Bunte
14. Adaptation du règlement-taxe relatif aux autorisations de bâtir et autres autorisations urbanistiques
15. Approbation de crédits supplémentaires au budget communal
16. Pacte Nature – Présentation de la check-list pour des plans d'aménagement particulier (PAP) respectueux de la nature
17. Avis relatif au projet de modification du plan directeur sectoriel « Zones d'activités économiques »
18. Attribution d'une adresse au clos d'équarrissage situé au lieu-dit « Schwanenthal »
19. Action « Épargne scolaire »
20. Allocation de subsides ordinaires aux associations locales
21. Prise en charge du cachet de l'orchestre Wa-Ta-Touille dans le cadre de l'organisation d'une soirée de bienfaisance par l'ASBL Wonschkutsch

Lintgen, le 23 octobre 2026

Pour le collège des bourgmestre et échevins
Le Bourgmestre, Le Secrétaire,